

CHIEFS D'ENTREPRISE &  
BÉNÉFICIAIRES DU RSA



# AIDES AU RECRUTEMENT

## DEUX DISPOSITIFS À CONNAÎTRE

# VOUS AVEZ BESOIN D'AVOIR CES DISPOSITIFS CUMULABLES



## EMPLOIS EN PROVENCE

Ce dispositif proposé par le Département est une aide au tutorat à destination des entreprises pour les inciter à recruter. L'entreprise s'engage en contrepartie à désigner un tuteur pour encadrer et accompagner le salarié pendant 6 mois.

☛ Employeurs du secteur marchand

POUR QUELS  
TYPES  
D'ENTREPRISES ?

☛ Les bénéficiaires du RSA sur proposition du Département

POUR QUI ?

☛ Établir un contrat de 24 heures hebdomadaires minimum (contrats en alternance possibles)

SOUS QUELLES  
CONDITIONS ?

☛ **Pour un CDI** : 4 000 € sur 6 mois  
Un versement de 2 000 € par trimestre sur présentation des bulletins de salaire et du bilan du tutorat.

☛ **Pour un CDD** : 2 000 € sur 6 mois  
Un versement de 1 000 € par trimestre sur présentation des bulletins de salaire et du bilan de tutorat.

MODALITÉS  
DE VERSEMENT

Dans les deux cas, le montant est calculé au prorata du temps de présence (entre 24h et 35h).

# AIDE POUR RECRUTER ?

## LES SONT FAITS POUR VOUS.



## EMPLOIS FRANCS

Ce dispositif national permet à une entreprise ou une association de bénéficier d'aides financières pour embaucher une personne résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV).

➤ Entreprises ou associations affiliées à l'Assurance chômage (article L.5134-66)

➤ Les résidents d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV). Adresse à vérifier sur : [www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs](http://www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-francs)

- Ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 mois précédant l'embauche.
- Ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 mois avant l'embauche sur le poste à pourvoir.

➤ **Pour un CDI** : 5 000 € par an pendant 3 ans  
Un versement de 2 500 € par semestre sur présentation à Pôle Emploi d'un justificatif de présence du salarié.

➤ **Pour un CDD** : 2 500 € par an pendant 2 ans  
Un versement de 1 250 € par semestre sur présentation à Pôle Emploi d'un justificatif de présence du salarié.

Dans les deux cas, le montant est calculé au prorata du temps de présence et de la durée du contrat.

# EXEMPLES

## POUR UN CDI

- Salaire versé pour 35h au SMIC : 1 521, 22 € bruts mensuels
- Coût du contrat à l'année : 18 255 €

Avec "EMPLOIS EN PROVENCE"

**4 000 € D'AIDE**

soit un coût pour l'entreprise de 14 255 €  
(pour la première année uniquement)

Avec "EMPLOIS FRANCS"

**5 000 € D'AIDE**

soit un coût pour l'entreprise de 13 255 €  
(chaque année pendant 3 ans)

### AIDES CUMULABLES

Si le candidat est éligible aux deux dispositifs, ces aides sont cumulables.  
Soit un coût pour l'entreprise de 9 255 € pour l'année.

## POUR UN CDD DE 6 MOIS

- Salaire versé pour 35h au SMIC : 1 521, 22 € bruts mensuels
- Coût du contrat pour 6 mois : 9 127 €

Avec "EMPLOIS EN PROVENCE"

**2 000 € D'AIDE**

soit un coût pour l'entreprise de 7 127 €

Avec "EMPLOIS FRANCS"

**1 250 € D'AIDE**

soit un coût pour l'entreprise de 7 877 €

### AIDES CUMULABLES

Si le candidat est éligible aux deux dispositifs, ces aides sont cumulables.  
Soit un coût pour l'entreprise de 5 877 € pour 6 mois.